

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, Chargé des
Affaires Foncières et des
Transports Terrestres

**PROJET DE RELÈVEMENT POST-KENNETH ET DE RÉSILIENCE
(PRPKR)**

PLAN D'ACTION POUR L'ATTENUATION DES RISQUES DE VBG, EAS ET HS

Décembre 2021

SOMMAIRE

	Pages
I. INTRODUCTION :.....	4
II. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	5
III. DIAGNOSTIC PREVALENCE DES VBG AUX COMORES ET FACTEURS DE RISQUES	6
3.1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES EN RAPPORT AVEC LES QUESTIONS DE VBG.....	6
3.2. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL SUR LES VBG.....	10
3.3. ETAT DES LIEUX SUR LES VBG.....	12
IV. RISQUES D'EAS ET HS LIES AUX ACTIVITES DU PROJET.....	14
V. PLAN D' ACTIONS.....	14
VI. DÉSAGRÉGATION	
BUDGÉTAIRE.....	25

CYGLES ET ACRONYMES

ACL : Agent de Liaison Communautaire
CES : Cadre Environnemental et Social
CLGP : Comité local de Gestion des plaintes
CCGP : Comité communal de gestion des plaintes
CR : Cadre de Réinstallation
EAS : Exploitation et abus sexuels
EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
EDSC-MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples aux Comores
IDH : Indice de Développement Humain
IST : Infections Sexuellement Transmises
HS : Harcèlement sexuel
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NES : Normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAP : Personne Affectée par le Projet
PR : Plan de Réinstallation
PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social
PF : Point Focal
PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRPKR : Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience ou « le Projet »
PNS : Politique Nationale de Santé
PV:Procès-Verbal
UNICEF: United Nations of International Children's Emergency Fund
VBG : Violence Basée sur le Genre
VCE : Violence Contre les Enfants
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine
UGP : Unité de Gestion du Projet

I. INTRODUCTION :

Divers documents de sauvegardes ont été préparés dans le but d'anticiper sur les effets et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du Projet de relèvement post- Kenneth et de résilience (PRPKR), et aussi pour se conformer au cadre politique et réglementaire en vigueur aux Comores, et aux Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) définissant les exigences applicables aux projets soutenus financièrement par la Banque Mondiale en matière d'identification et d'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux.

Le PRPKR a été classé dans la Catégorie « **à risque substantiel** » par la Banque Mondiale, les documents de sauvegardes environnementales et sociales suivants ont été préparés : **(i)** un Cadre de Gestion Environnementale et Social (**CGES**), un Cadre de Réinstallation (**CR**), et un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (**PMPP**).

Ces différents documents de sauvegardes ont préconisé et esquissé entre autres mesures et stratégies de mise en œuvre, l'élaboration d'**un plan de communication, d'un Mécanisme de gestion des plaintes, de Mesures et mécanismes de prévention et de prise en charge des Violences basées sur le genre (VBG)**, un programme de **Renforcement des capacités**, etc.

Un Expert VBG et un Cabinet de facilitation sociale vont être recrutés pour appuyer entre autres la mise en œuvre du MGP.

Les Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), constituent une préoccupation majeure à différents niveaux, c'est à ce titre que les projets financés par la Banque Mondiale, accordent une attention particulière à ces questions. L'élaboration de ce Plan d'action entre dans ce cadre.

Le PRPR est en train d'élaborer à travers une approche participative et inclusive un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) intégré où toutes les plaintes en rapport avec le projet seront enregistrées et traitées. Ce MGP définit et présente également les éléments relatifs aux voies/canaux de signalement et traitement de cas de EAS et HS y compris le circuit d'une éventuelle plainte EAS/HS, de la réception à la rétroaction après le processus de référencement. Il permet aux plaignantes de déposer leur plainte en toute sécurité et en toute confidentialité, de manière non-discriminatoire, conformément à l'approche centrée sur la survivant préconisée par la Banque Mondiale.

Des Ateliers ont été tenus dans les différentes îles de l'Union, avec pour objectifs: (i) l'implication des parties prenantes dans le processus d'élaboration du Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) du projet intégrant les questions liées à la gestion des plaintes EAS/HS, ainsi que le Plan d'Atténuation des risques EAS et HS du PRPKR, et (ii) l'appropriation de ces instruments et par la suite la participation à leur opérationnalisation.

Ces consultations ont en particulier ciblé les services chargés du Genre, de la santé, de la Justice, des transports, les services de sécurités, les syndicats des travailleurs, les collectivités locales, les ONG, les cellules d'écoute, les réseaux de femme, la plateforme des femmes, la presse, les points focaux genre, les communautés à la base, les associations locales, les associations qui travaillent sur les VBG, les leaders d'opinion, les Imans et Cadi etc.

L'UGP a procédé à la cartographie des prestataires de services VBG et les ateliers ont aussi permis de répertorier un nombre important d'organisations à la base intervenant sur les questions de VBG. Les services sociaux et juridiques, les Points Focaux Genre présents dans chaque Ile et ces organisations seront fortement impliqués dans le traitement et la gestion des plaintes sensibles sur les VBG.

Divers programmes et projet interviennent sur les questions de VBG aux Comores. Des experts chargés des questions de sauvegardes de projets financés par la Banque Mondiale¹ aux Comores ont également participé à ces ateliers. La nécessité de travailler en synergie et de mutualiser les ressources avec les autres projets a été une forte recommandation des Ateliers.

II. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

Situé à l'entrée du Canal de Mozambique, entre 11°20' et 13°04' de longitude Sud, et 43°14' et 45°19' de latitude Est, l'Archipel des Comores est formé de quatre îles (Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande Comores), alignées sur 225 km le long d'un plateau sous-marin de direction WNW.

La population comorienne est estimée à 1145209 en 2019. L'île la plus dense est Anjouan avec 517 habitants/km², puis celle de Grande Comores avec 240 hab./km² et Mohéli avec 99 hab./km². Les deux tiers (2/3) de la population vivent en milieu rural, toutefois l'urbanisation progresse au rythme de 6,5 % par an. La population est jeune, 56 % des habitants ont moins de 20 ans avec un taux de croissance démographique d'environ 2 %. Les projections annoncent plus de 2 000 000 de personnes pour 2050 ce qui équivaldrait à une densité de 950 hab./km².

L'Archipel des Comores dispose d'une diversité de paysages et d'écosystèmes (terrestre, côtiers et marins) qui renfermant une riche biodiversité, et des ressources qui peuvent offrir un potentiel de développement économique et social considérable. La majorité de la population vit en région côtière et tire ses moyens de subsistance de l'agriculture, du tourisme et de la pêche.

Cependant, en raison de sa situation géographique et de sa topographie, les Comores comptent parmi les pays les plus vulnérables au monde sur le plan climatique. L'indice² de risque mondial en 2018 classe l'Union des Comores au 51ème sur 172 pays en termes de risque de catastrophe naturelle et 59ème en termes de manque de capacités d'adaptation.

Le pays est donc très exposé aux aléas notamment les inondations récurrentes, les cyclones, la montée des eaux, les éruptions volcanologiques, etc., qui causent des dommages environnementaux et, des pertes économiques, parfois humaines, élevées, qui entravent le développement durable et la résilience climatique de l'Union.

¹ PIDC (Projet intégré de développement des chaînes de valeur et de compétitivité) ; PICMC (Projet Connectivité Inter-îles des Comores)

²Source Rapport national volontaire de l'union des Comores au forum politique de haut niveau sur le développement durable Edition 2020

En avril 2019, les effets dévastateurs du cyclone Kenneth ont été ressentis dans toute l'Union. Plus de 40% de la population³, soit 345 131 personnes ont été touchées par ses effets et impacts.

L'exposition aux catastrophes, les effets du changement climatique et la pression anthropique sur les ressources naturelles entraînent la vulnérabilité des écosystèmes et des communautés. Environ 54,2 % des habitants vivent dans des zones à risque. En 2014, 34,3% de la population vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté contre 44,8% en 2004 : près d'un quart de la population vit dans une extrême pauvreté. C'est dans ce contexte qu'intervient le PRPKR.

. Composantes du Projet

Composante 1 : La première composante vise le relèvement et la résilience du secteur logement/habitat

Composante 2 : La seconde composante vise la résilience des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures

Composante 3 : Cette composante détaille les modalités de gestion des risques (y compris la sous-composante de contingence et de réponse d'urgence)

Composante 4 : Cette composante détaille les modalités de gestion du projet, de gestion des risques, suivi et évaluation.

III. DIAGNOSTIC PREVALENCE DES VBG AUX COMORES ET FACTEURS DE RISQUES

Malgré les avancées significatives notées dans le domaine du genre et de l'autonomisation des femmes, et les différentes initiatives prises pour lutter contre toutes formes de violences à l'égard des femmes, et des enfants en Union des Comores, un défi important reste encore à relever.

Les causes racines de VBG sont attribuables principalement aux facteurs liés à l'inégalité et au déséquilibre de pouvoir entre les sexes.

Malgré leur limite, l'analyse des données disponibles permet d'avoir une appréciation de l'ampleur des violences faites aux femmes, du moins celles qui sont les plus visibles, et d'en déterminer des causes et conséquences sous-jacentes.

3.1. Caractéristiques sociodémographiques en rapport avec les questions de VBG

Selon les résultats de l'enquête RGPH 4, effectuée du 16 décembre 2017 au 26 janvier 2018, le pourcentage de femmes aux Comores est de 49,9%, et près de 28% des ménages sont dirigés par des femmes.

En 2012, un ménage comptait en moyenne 5,4 personnes, et cette taille varie de 5,1 en milieu urbain à 5,5 en milieu rural (EDSC-MICS II de 2012). Le taux net de scolarisation était de 85% et le taux brut de scolarisation de 104% en 2014, le taux d'achèvement du primaire de 73% en 2015-2016, le ratio filles-garçons de 0,9 au primaire et 1,01 au secondaire (RGPH 4). Environ 40 % des

³ Source : Rapport national volontaire de l'union des Comores au forum politique de haut niveau sur le développement durable Edition 2020

femmes contre 44 % des hommes ont atteint le niveau secondaire ; et seulement de 9 % et 12 %, pour le niveau supérieur. En milieu rural les proportions de femmes et d'hommes sans instruction sont les plus élevées (respectivement 37 % et 19 %). À l'opposé, en milieu urbain, 8 % des femmes et 9 % des hommes ont complété un cycle secondaire et, respectivement, 17 % et 19 % ont atteint un niveau supérieur.

Une femme sur cinq (18%) est dans un polygame. La polygamie elle est plus fréquente en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (14 %). Les proportions de femmes en union polygame diminuant avec l'augmentation du niveau d'instruction, passant de 22 % parmi celles sans instruction à 17 % parmi celles de niveau d'instruction primaire, et à 14 % parmi celles de niveau secondaire ou plus (EDSC-MICS II de 2012).

Seulement un tiers des femmes font partie de la population active, par rapport à un taux d'activité de 57% chez les hommes. Le marché du travail reste caractérisé par une féminisation de l'emploi précaire, et de l'informel. C'est le secteur agricole qui emploie le plus de femmes (66,9%), la Fonction Publique n'emploie que 30% de femmes, et en majorité dans les postes subalternes. Dans le travail indépendant, il y a plus de femmes (56,1%) que d'hommes (47,5%), et 47% des chômeurs aux Comores sont constitués par des femmes⁴.

Selon l'enquête EDSC-MICS II, le niveau de mortalité adulte des hommes n'est pas différent de celui des femmes (1,58 décès pour 1 000 dans les deux cas). Entre 15 et 50 ans, les hommes et les femmes courent un risque de décéder de 66 ‰. Les décès maternels représentent 17 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans. Le rapport de mortalité maternelle est estimé à 172 décès pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période des sept ans précédant l'enquête (2005-2012).

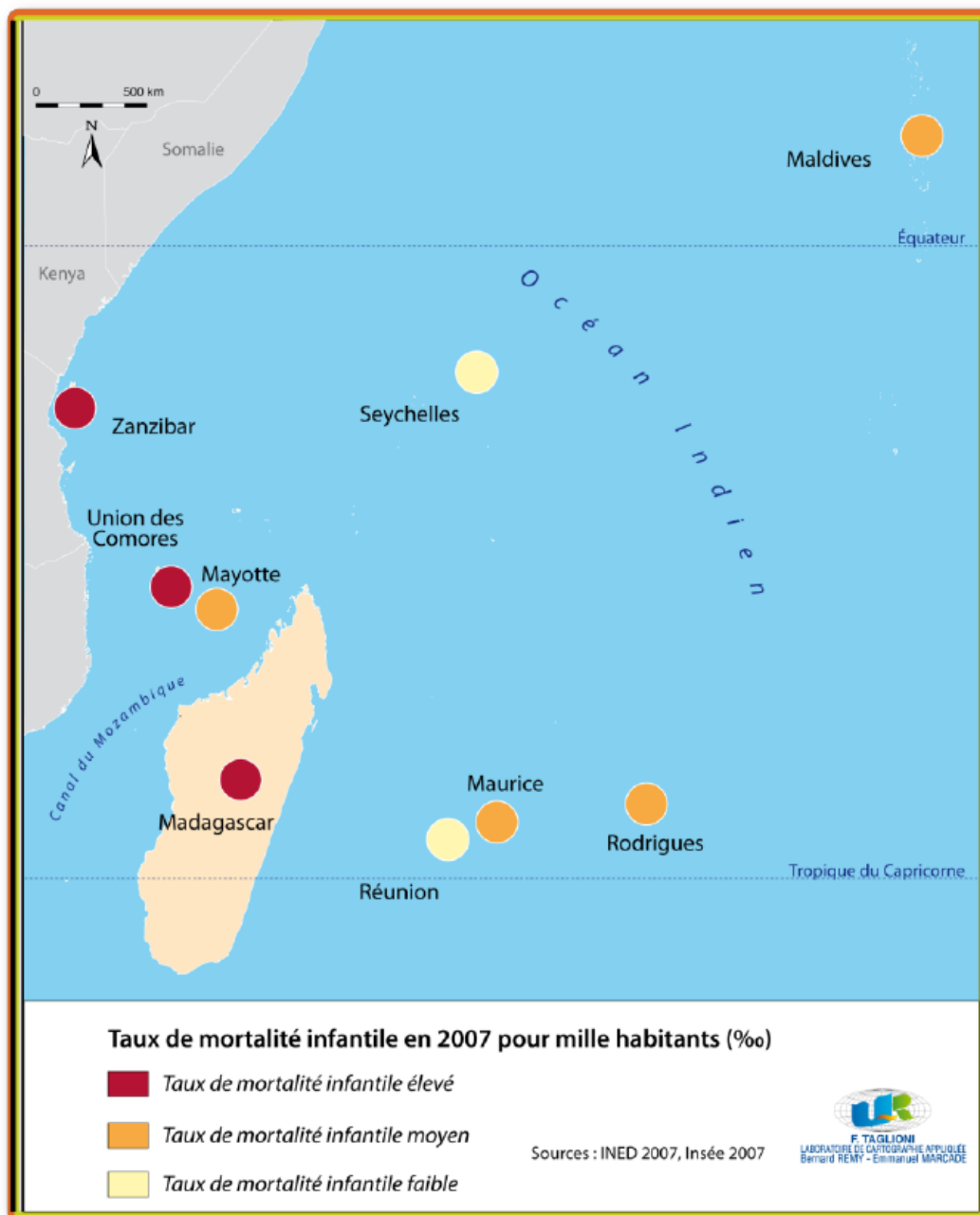
A titre de comparaison, à l'échelle mondiale, en 2008, le taux de mortalité infantile⁵ est de l'ordre de 49 pour mille naissances avec des extrêmes allant de 2 ou 3 ‰ (Islande, Suisse, Suède, Japon, Singapour ...) à 130 ‰ et plus (Afghanistan, Sierra Leone, Angola, Nigeria ...).

Dans le sud-ouest de l'océan Indien, La Réunion et les Seychelles ont des taux de mortalité infantile proche des meilleurs (respectivement 7 ‰ et 11 ‰). A Maurice, le taux de mortalité infantile est estimé à 14 ‰. Par contre trois Etats présentent toujours des taux très élevés compris entre 60 ‰ et 80 ‰. C'est le cas de l'Union des Comores (60 ‰), de Zanzibar (78 ‰) et de Madagascar (80 ‰).

Données sur les taux de mortalité infantile au Sud de l'océan Indien :

⁴Données tirées du rapport Politique nationale d'égalité et d'équité de genre (PNEEG), révisée et validée en 2018, cité dans le Rapport Pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing +25

⁵ Source données INED 2007 et INSEE 2007.



Aux Comores, environ 09% des femmes de 25-49 ans avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels avant d’atteindre 15 ans exacts. Cette proportion est de 43% avant d’atteindre 20 ans. À 25 ans exacts, près des deux tiers des femmes (64 %) avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels. L’âge médian aux premiers rapports sexuels des femmes de 25-49 ans est estimé à 21,0 ans. En ce qui concerne les hommes, les résultats montrent que l’âge médian aux premiers rapports sexuels est estimé à 19,9 ans pour les hommes de 25-49 ans.

Le nombre moyen d’enfants par femme est passé de 5,1 en 1996, à 4,3 en 2012. Il varie de 4,8 en milieu rural à 2,8 à Moroni. Environ une jeune femme de 15-19 ans sur dix (11 %) a déjà commencé sa vie féconde. Pratiquement une femme de 15-49 ans en union sur cinq (19 %) utilisait au moment de l’enquête une méthode contraceptive, en majorité une méthode moderne (14 %), et donc 5 % une méthode traditionnelle.

Selon les résultats des enquêtes de séro-surveillance la prévalence est inférieure à moins de 01% et situent le pays dans un contexte d'épidémie peu active. Toutefois, parmi les femmes de 15-49 ans, 86 % n'ont jamais effectué de test du VIH. Parmi les hommes du même groupe d'âges, cette proportion est de 83 %.

L'accessibilité géographique à une structure de prestations de soins dans un rayon de 5 km est estimée à 45% en Ngazidja, 74% à Ndzuwani et 69% à Mwali, soit une moyenne nationale de 63%⁶. Cependant, l'ensemble de la population comorienne a accès à une structure de soins de santé dans un rayon de 15 km. Toutefois, cette accessibilité n'est que théorique car la mauvaise qualité des routes et le nombre réduit de formations sanitaires fonctionnelles, faute de personnels qualifiés, entravent l'accès des populations aux services de santé de qualité dans plusieurs zones. Selon le rapport sur la Politique Nationale de santé (PNS, 2014), plusieurs structures de santé connaissent des difficultés en accès à l'électricité et en approvisionnement en eau.

La société Comorienne peut être considérée comme uni-culturelle sur les plans religieux et linguistique (composée quasiment de 100% de musulmans qui partagent une langue commune, le Shikomori). Cette société est marquée par la coexistence du mariage religieux et du mariage coutumier (le Grand Mariage permet d'entrer dans la catégorie des « Hommes accomplis » *wandruwadzima*⁷ qui donne droit de prendre la parole dans les assemblées). Toutefois, la première étape du mariage reste principalement basée sur les principes de l'islam. L'état matrimonial d'une personne se définit par rapport au mariage religieux, qui est célébré par le « *cadi* » ou son suppléant le « *Naibou* ».

La société comorienne est encore régie par une structure lignagère matrilineaire dans laquelle la transmission des biens immobiliers passe par le lignage féminin. Elle repose également sur un mode de fonctionnement matrilocal (c'est l'époux qui rejoint la localité d'origine de son épouse). Toutefois selon l'enquête EDSC-MICS II, environ un tiers des femmes de 15-49 ans (34 %) ne possèdent pas de maison. Dans 42 % des cas, les femmes possèdent, seule, une maison et 17 % en possèdent une avec quelqu'un d'autre.

En ce qui concerne le foncier, seulement 08% des femmes possèdent de la terre seule et avec quelqu'un d'autre. La possession d'une maison ou de terres augmente avec l'âge ; parmi les femmes de 40-44 ans, 67 % possèdent, seules, une maison et 50 % de la terre, contre respectivement 31 % et 25 % à 20-24 ans. En outre, il est plus fréquent que les femmes possèdent une maison ou de la terre en milieu rural (respectivement 68 % et 61 %) qu'en milieu urbain (respectivement 63 % et 54 %).

Cependant, la possession de maisons chez les femmes diminue avec le niveau d'instruction. Ainsi, 58 % des femmes sans instruction possèdent, seules, une maison, contre 45 % chez celles de niveau primaire et 31 % chez celles ayant un niveau secondaire ou plus.

Trois femmes sur quatre (74 %) décident elles-mêmes de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Dans 12 % des cas, cette décision est prise conjointement avec le mari/partenaire. Un peu plus d'une femme sur dix (14 %) a déclaré que le conjoint décidait seul.

⁶ Source : Politique nationale de santé 2015-2024, décembre 2014

⁷Dans « Cités, citoyenneté et territorialité dans l'île de Ngazidja (Comores) », selon Sophie B, le rituel du Grand mariage en plus de son côté festif est aussi une occasion pour discuter du fonctionnement des institutions de la cité, de règlement des conflits, etc.

3.2. Cadre politique, juridique et institutionnel sur les VBG

Des avancées significatives ont été faites dans les domaines politique, institutionnel et juridique. Les Comores sont dotées d'un système moniste qui garantit la primauté du droit international. Tout instrument juridique international ratifié est donc automatiquement transposé dans la législation nationale.

En rapport avec le Genre, les Comores ont ratifié un certain nombre d'instruments, notamment :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Convention de l'OIT (Organisation Internationale de Travail) N°111 concernant la discrimination (emploi et profession)
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.
- La Convention relative aux droits de l'enfant
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Etc.

Le cadre juridique national est marqué par la cohabitation de trois droits (musulman, coutumier et napoléonien).

Dans le domaine du Genre, la Constitution révisée en 2018 garantit les droits de la femme, de l'enfant, de la jeunesse et des personnes vivant avec un handicap, à être protégés par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence, reconnaît et garantit à la jeunesse et aux femmes le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale. La Loi du 22 juin 2017 a institué des mesures pour Promouvoir le Genre dans l'Accès aux Fonctions Nominatives et Electives.

Le Code de la famille promulguée le 23 décembre 2001 fixe l'âge de 18 ans révolus, l'âge requis pour qu'il y a consentement de fiançailles et de mariage.

La Loi n°14-036 du 22 décembre 2014 portant prévention et répression des violences faites aux femmes se fixe pour objet de lutter contre toutes formes de violences à l'égard des femmes, des filles et des hommes en Union des Comores. La loi Mourad promulguée septembre 2007 et la loi Fatah de mai 2015 qualifient le viol de crime puni «de 15 ans de détention criminelle, de 20 ans de travaux forcés s'il est commis sur un mineur de moins 18 ans ; de peine de mort si la victime est morte ou a subi des tortures ou des traitements dégradant ».

La Loi n°20-038/AU du 29 décembre 2020 portant Code Pénal, promulguée par le décret n°21-018/PR du 16 février 2021 (nouveau code pénal) introduit de nouveaux délits comme le travail des enfants (art.327 et 328) ; le trafic d'enfants (art.353) et criminalise certaines infractions notamment les agressions sexuelles(articles 301).

Ainsi, lorsqu'une agression sexuelle est faite sur un enfant de moins de 18 ans, le non-consentement, la contrainte ou la surprise sont irréfragablement présumés. Selon l'**Art.302**, l'agression sexuelle ou sa tentative est punie de dix à quinze ans (15 ans) de réclusion criminelle et d'une amende d'un million à cinq millions de francs comoriens.

La Loi punit de 15 à 20 ans de réclusion criminelle :

- Lorsqu'elle ci a entraîné une mutilation ou une infirmité permanente ;
- Lorsqu'elle est commise sur mineur de moins de 18 ans ;
- Lorsqu'elle est commise sur une personne dont la particulière vulnérabilité est due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique, ou à un état de grossesse apparente ou connue de l'auteur ;
- Lorsqu'elle est commise par un ascendant ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime ;
- Lorsqu'elle est commise par une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions;
- Lorsqu'elle est commise avec usage ou menace d'arme (réelle, blanche ou factice) ;
- Lorsqu'elle est commise par une personne chargée de l'éducation de la victime;
- Lorsqu'elle est commise par une personne agissant en état d'ivresse ou sous l'emprise manifeste des produits stupéfiants ;
- Lorsqu'elle est commise à la fois par plus d'une personne agissant en qualité d'auteur ou de complice;
- Lorsqu'elle est commise en présence d'un ou des mineurs, conjoint ou tout autre membre de la famille de la victime ;
- Lorsqu'une substance a été administrée à la victime, afin d'altérer son discernement ou le contrôle de ses actes.

L'agression sexuelle est punie de la réclusion criminelle à perpétuité, lorsqu'elle est précédée, accompagnée ou suivie de tortures ou actes de barbarie. L'agression sexuelle est punie de mort lorsqu'elle a entraîné la mort de la victime.

Dans les cas prévus aux articles 301 et 302, il ne peut être prononcé de sursis ou une peine au-dessous du minimum prévu pour l'exécution de la peine. (**Art.303**). L'infraction prévue par les dispositions des articles 301 - 302 est imprescriptible (**Art.304-2**).

La Politique nationale en matière d'égalité et d'équité des genres de 2008 a été actualisée, et une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des mineurs a été adoptée. Il a été créé le Commissariat National à la Solidarité, à la protection sociale et à la Promotion du Genre, et à la mise en place d'un Groupe Thématique Genre (GTG) en 2017, regroupant les plateformes des femmes en politique, femmes entrepreneurs, femmes et développement durable et nutrition, femmes et lutte contre les violences et toutes les autres organisations qui œuvrent pour le bien être des femmes.

Plusieurs agences, organisations et plateformes s'investissent donc dans la protection sociale, la promotion du genre, la lutte contre les VBG, etc. Un réseau de 702 « femmes de la paix » mène des actions de prévention et de médiation dans le domaine des violences physiques et sexuelles. En 2017, il a ouvert deux services gratuits d'assistance téléphonique que les victimes peuvent contacter pour signaler des violences et demander des conseils juridiques ou un avis médical, etc.

Toutefois, malgré l'adoption de toutes ces mesures réglementaires et la naissance des structures œuvrant dans le domaine, l'élimination des violences basées sur le genre (VBG) demeure un défi majeur aux Comores.

3.3. Etat des lieux sur les VBG

En rapport avec les VBG, 14% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi, au moins une fois, depuis l'âge de 15 ans, des actes de violence physique à un moment donné de leur vie, dont 06% des violences sexuelles, et 11% des violences conjugales (EDS MICS 2012). Ce sont les femmes de 40-49 ans qui en ont été les plus fréquemment victimes de violence sexuelle (8 % contre 5-6 % dans les autres groupes d'âges). Dans près d'un quart des cas (24 %), l'auteur des actes de violence physique est le frère ou la sœur, et dans 23 % des cas, c'est le mari ou le partenaire. Au cours des 12 derniers mois de l'enquête, 11 % des femmes en union ou en rupture d'union ont déclaré avoir subi des actes de violence physique, sexuelle ou émotionnelle commis par un conjoint.

L'ex-mari/partenaire a été cité comme l'auteur des actes de violence physique par 17% de l'ensemble des femmes et par une proportion plus élevée de femmes non célibataires (21 %). Pour un peu plus d'une femme sur dix (11 %), l'auteur des actes de violence est le père/mari de la mère, et chez les célibataires, cette proportion est de 15 %. Pour 03 % des femmes, le premier acte sexuel forcé a eu lieu avant d'atteindre 18 ans, et 03 % avant d'atteindre 22 ans.

À la suite d'actes de violence physique ou sexuelle commis par un conjoint, 35 % des femmes non célibataires ont déclaré avoir eu des blessures. Dans les 12 derniers mois de l'enquête, cette proportion est de 38 %. Près de deux femmes sur cinq qui ont subi des actes de violence physique ou sexuelle ont recherché de l'aide, dans la majorité des cas auprès de leur famille (64 %).

Concernant la violence contre les hommes, environ 5% des femmes ont déclaré avoir exercé des violences physiques contre leur mari/partenaire. Cependant, quand la femme a subi des actes de violence physique, ces proportions sont nettement plus élevées et atteignent 23 %. À l'opposé, quand les femmes n'ont jamais été confrontées à des comportements violents, la proportion de celles qui ont agressé physiquement leur conjoint n'est que de 3 %.

En 2015/2016, les Services d'écoute mise en place ont enregistré 759⁸ cas de violences faites aux femmes et de maltraitance des enfants, répartis comme suit :

- A Ngazidja, 355 cas dont 58,18% des cas d'agressions sexuelles, **6,66% de maltraitances physiques**, 34,54% de demande de pension alimentaire, 0,60% d'enfant abandonné.
- Mohéli 193 cas dont plus de la moitié sont des cas de maltraitance sexuelle et physique sur des enfants.
- Et Anjouan 211 cas de maltraitance et de violence dont 35% sont des cas d'abandon d'enfants et 60% d'agression sexuelle y compris des cas d'inceste et de pédophilie.

En 2018, environ 771 cas ont été enregistrés au niveau des 3 îles (279 à Mwali, 260 à Ngazidja et 232 à, Ndzuwani), contre 551 cas en 2017, dont 629 cas concernent les femmes et les filles, soit 81,58% des cas enregistrés. La tranche d'âge la plus touchée par ce fléau est celle de 11 à 17 ans (385 sur 771 cas enregistrés), environ 50%. 310 victimes ont bénéficié de la prise en charge médicale (consultation gynécologique, certificat médical, analyses médicales, médicaments).

Selon les bulletins de base des données ressortis par la Délégation Nationale des Droits de l'Homme en partenariat avec l'UNICEF Comores, on a enregistré au cours de l'année 2020 les nombres des cas suivants :

⁸ Source : Rapport Pays sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la plateforme d'action de Beijing +25

- Premier trimestre 2020 : 144 cas de VBG dont 123 filles et femmes et 21 garçons. Les violences sexuelle et économique prennent le devant avec 87 cas des violences sexuelles et 28 cas de violences économiques.
- Second trimestre 2020 : 130 cas de violence dont 115 filles et femmes et 15 jeunes garçons. Il Ya a eu 87 cas de violence sexuelle et 30 cas de violence économique.
- Au troisième trimestre, 189 cas de violence basée sur le genre dont 163 filles et femmes et 26 garçons. 113 cas de violence sexuelle et 39 cas de violence économique.
- Au dernier trimestre 2020, le nombre de cas de VBG est de 243 dont 194 filles et femmes et 49 garçons. Avec 120 cas de violence sexuelle et 99 cas de violence économique.

Selon la Représentante du Commissariat National à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre ces données ne prennent pas en compte celles des autres institutions telles que la police, la gendarmerie, la brigade des mœurs et des mineurs, ni les organisations de la société civile. Sachant que beaucoup de cas, surtout des jeunes filles et femmes, ne sont pas **dévoilées**, cette situation **reste une préoccupation majeure** pour le Commissariat National à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre.

Toujours selon l'EDS MICS 2012, contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre, la proportion d'hommes pour lesquels le recours à la violence conjugale est justifié est plus faible que celle des femmes (17 % contre 39 %⁹), et « l'acceptation » qu'un homme batte sa femme est plus répandue en milieu urbain (19 % contre 14 %).

Donc environ deux femmes sur cinq (39 %) pensent que pour, au moins une des raisons citées (brûler la nourriture, argumenter avec le conjoint, sortir sans le lui dire, négliger les enfants, refuser d'avoir des rapports sexuels avec le conjoint), il est justifié qu'un homme batte sa femme ou partenaire.

Cependant, cette proportion varie surtout avec l'âge, l'emploi, le niveau d'instruction et le statut socioéconomique du ménage. Cette opinion est plus répandue chez les plus jeunes (43 % à 15-19 ans et 42 % à 20-24 ans) que chez les plus âgées (33 % à 40-49 ans).

Le niveau d'instruction ne semble influencer l'opinion des femmes qu'à partir du niveau secondaire ou plus ; 37% des femmes de niveau secondaire justifiant la violence conjugale contre 42 % parmi celles de niveau primaire, et 40 % parmi celles sans instruction.

Ces violences sont encore difficilement dénoncées, beaucoup de victimes ressentent des difficultés à reconnaître et à désigner les faits de violence subis et hésitent à aborder ceux-ci avec des tiers. Ces actes étant plus présents au sein des familles et des quartiers, les victimes encourent des risques de stigmatisation, de rejet et de représailles, ce qui crée et renforce une culture du silence.

Le CGES, le CR et le PMPP du PRPKR ont également fait cas que durant la mise en œuvre des activités du projet, le risque d'afflux de populations constitue un facteur de risque de VBG, et d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), à prendre en considération.

A cet effet, les projets impliquant un grand afflux de travailleurs disposant de meilleurs salaires peuvent aussi en rapport avec le niveau de pauvreté et de vulnérabilité des populations locales, favoriser la pratique de prostitution, le risque d'union précoce, et d'exploitation sexuelle etc.

⁹EDS MICS 2012

NB : Certes des études et enquêtes importantes sur la question de la VBG ont été réalisées aux Comores portant en particulier sur la prévalence, sur les causes et conséquences, cependant les limites de l'analyse sur la question des VBG peuvent résider dans le fait qu'il existe peu d'informations sur « l'après agression », en particulier sur les réactions, les recours, l'accompagnement des victimes, les conséquences, les sanctions infligées au coupable, etc.

IV. RISQUES D'EAS ET HS LIES AUX ACTIVITES DU PROJET

Risques directs de VBG, EAS et HS:

- **Risques d'EAS commis par l'ensemble des personnels du projet** (employé, sous-traitant, fournisseur, prestataires, consultants) envers les communautés locales, en particulier les femmes et les filles qui sont particulièrement vulnérables aux différentes formes de violences.
- **Risques d'EAS et HS liés à l'absence de code de conduite** pour l'ensemble des personnels du projet (employé, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants) qui garantissent un environnement de travail sûr et respectueux pour le personnel féminin et qui prohibe et sanctionne les EAS et HS.
- **Risques associés à l'apport de main-d'œuvre sur la VBG / EAS dans les communautés** sont évalués comme modérés. L'expérience montre que l'afflux de travailleurs dans une zone du projet peut entraîner des impacts sociaux négatifs tels que la violence sexiste, l'exploitation sexuelle et les maladies transmissibles pour les communautés locales.

Risques indirects de VBG, EAS et HS:

- **Risques d'accroître ou exacerber les VBG notamment les violences entre partenaires intimes** les communautés, notamment les époux/pères/frères ne sont pas pleinement engagés et mobilisés dès la conception du projet. **L'accès à un revenu par les femmes peut effectivement donner lieu à des déséquilibres des dynamiques et rôles de genre** au sein des ménages, qui sont des facteurs aggravant de violences envers les femmes et les filles.
- De même, cibler les ménages dirigés par des femmes dans le cadre de la composante logement et améliorer la sécurité foncière peut **exacerber les tensions et les conflits autour des problèmes de logement, de terre et de propriété et augmenter la VBG**, car les femmes célibataires, séparées, veuves, abandonnées et divorcées sont très vulnérables à diverses formes de la violence, y compris la violence sexiste et la violence domestique.
- Risques d'assister à des **pratiques néfastes et dangereuses pour les survivantes de VBG**, liés à l'absence de connaissances et compétences sur les VBG et EAS de l'ensemble des personnels du projet (employé, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants).

V. PLAN D'ACTION

Les ateliers tenus dans les 03 îles qui avaient pour objectif d'échanger et impliquer les parties prenantes dans le processus d'élaboration du Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet intégrant les questions liées aux violences basées sur le genre (VBG), ainsi que le Plan d'Atténuation des risques d'EAS et HS du PRPKR, et leur appropriation de ces instruments, ont pleinement atteint leur objectif. Ils ont vu la participation des Gouvernorats des Iles, les services chargés du Genre, de la santé, de la Justice, des transports, les services de sécurité, les collectivités locales, les ONG, les cellules d'écoute, les réseaux de femme, la plateforme des femmes, la presse, les points focaux genre,

les communautés locales, les associations locales, les associations qui travaillent sur la violence basée sur le genre (VBG), les leaders d'opinion, les Imans et Cadis.

Durant les ateliers les participants ont montré leur disponibilité et manifester leur intérêt à accompagner le projet, et ont apporté leurs contributions aux documents notamment, les statistiques sur les cas de violences, la mise à jour de nouveaux textes qui régissent les VBG, des propositions sur la composition des comités de gestion des plaintes, ainsi les activités à prendre en compte dans le plan d'actions VBG, en particulier le besoin de renforcement des capacités.

Des recommandations issues de ces ateliers ont été traitées, analysées et intégrées dans le plan d'actions **dont le coût global est estimé à 350 000 US\$.**

Tableau Plan d'actions

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
<p>a. Risques d'EAS commis par l'ensemble des travailleurs et personnels du projet (employés, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants) envers les communautés locales comoriennes (<u>Composantes 1 et 2</u>).</p>	<p>Plan de redevabilité et réponse, incluant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et signature des codes de conduite pour les travailleurs et l'ensemble du personnel du projet, qui comprennent au minimum les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comportement interdit ○ Liste des sanctions ○ Standards minimums à suivre pour l'UGP ○ Obligations de rapportage et mécanisme de recueil des plaintes 	<p>Expert social</p> <p>Expert(e) VBG</p>	<p>Juillet 2021 pour le personnel et agents du projet</p> <p>Durant la mise en œuvre de leurs prestations pour les sous-traitants fournisseurs, prestataires, consultants</p>	<p>% des travailleurs et du personnel du projet qui ont signé les codes de conduite</p> <p>% des travailleurs ayant été sensibilisé sur le contenu des codes de conduite</p>	<p>PM (Prise en charge par le projet</p> <p>PM (inclus dans leurs prestations</p>

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>Mise en place du MGP sensible à l'EAS/HS, qui comprend au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédures spécifiques pour traiter les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris le délai et les possibles de sanctions ○ Procédures pour rapporter les plaintes liées à l'EAS/HS, y compris les voies accessibles aux communautés ciblées et au personnel du projet ○ Obligations concernant les principes directeurs pour le traitement éthique et confidentiel de ce genre des plaintes 	<p>Expert social/ Firme de communication</p> <p>Expert(e) VBG</p>	Juillet 2021	<p>% des plaintes liées à l'EAS/HS qui sont référées aux services concernés à temps</p> <p>% des plaintes liées à l'EAS/HS qui sont résolues dans le délai prévu</p> <p>Moyen du délai pour résoudre une plainte liée à l'EAS/HS</p>	PM (pris en charge dans le budget de mécanisme de gestion des plaintes)
	<p>Protocole de réponse et cartographie des services de soutien intégré dans toutes les zones d'intervention, y compris les modalités pour le référencement sûr et confidentiel des cas signalés aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une cartographie des services de soutiens intégrés avec une évaluation des capacités et de la qualité des services des prestataires • Identifier des ONGs 	<p>Expert Social</p> <p>Expert(e) VBG</p>	Septembre 2021	<p>% de référencements assurés en temps opportun</p> <p>Nombre des services de soutien intégrés de VBG identifiés dans les zones du projet</p>	PM (pris en charge dans le budget de mécanisme de gestion des plaintes)

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>spécialisées dans le domaine d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des Points focaux VBGs des zones ciblées par le projet 				REF : Plan d'actions VBG

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
<p>b. Risques d'EAS et HS liés à l'absence de code de conduite pour l'ensemble des personnels du projet qui prohibe et sanctionne les EAS et HS (<u>Composantes 1 et 2</u>).</p>	<p>b. Passation de marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et inclure clairement les exigences et attentes en matière d'EAS/HS dans les dossiers d'appel d'offres pour aboutir à un code de conduite qui tient compte des questions d'EAS/HS • Indiquer clairement dans les dossiers de passation de marchés la façon dont les coûts raisonnablement associés aux questions d'EAS/HS seront couverts dans le contrat. • Définir et expliquer clairement les dispositions du code de conduite aux soumissionnaires avant le dépôt de leurs offres. • Évaluer le cadre de responsabilisation et d'intervention face aux questions d'EAS/HS dans le PGES-E et confirmer, avant de finaliser le contrat, la capacité de l'entrepreneur à répondre aux exigences du 	<p>Expert social Expert(e) VBG</p>	<p>Durant les études et pendant la mise en œuvre des sous projets</p>	<p>% des dossiers d'appels d'offre qui incluent les exigences en matière d'EAS et HS</p> <p>% des entrepreneurs dont les capacités à répondre aux exigences du projet en matière de prévention et de lutte contre l'EAS/HS ont été évaluées</p>	

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	projet en matière de prévention et de lutte contre l'EAS/HS				
c. Risques associés à l'apport de main d'œuvre pour les travaux de construction et réhabilitation (<u>Composantes 1 et 2</u>).	<p>c. Gestion des risques avant le démarrage des travaux / chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes qui travaillent sur le chantier. • Les vestiaires et/ou latrines doivent être situés dans des zones séparées et bien éclairées, et doivent pouvoir être verrouillés de l'intérieur. • Installer de manière visible des panneaux autour du site du projet (le cas échéant) qui signalent aux travailleurs et à 	Expert environnementaliste <u>Expert(e) VBG</u>	Durant les études et pendant la mise en œuvre des sous projets	<p>% des chantiers dotés d'équipements séparés, sûrs et facilement accessibles pour les femmes et les hommes.</p> <p>% des chantiers dotés de vestiaires et latrines séparés et sécurisés (verrouillables de l'intérieur).</p> <p>% des chantiers dotés de panneaux signalant aux travailleurs et à la population locale l'interdiction des EAS et HS.</p>	Prise en compte dans les DAO et les PGES

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>la population locale que les actes d'EAS/HS sont interdits sur ce site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer, le cas échéant, que les espaces publics autour du chantier du projet sont bien éclairés. 				
<p>Risques d'assister à des pratiques néfastes et dangereuses pour les survivantes de VBG, liés à l'absence de connaissances et compétences sur les VBG et EAS de l'ensemble des personnels du projet (employé, sous-traitant, fournisseur, associé, consultants) mais aussi à l'étendue des activités du projet qui rend complexe l'opérationnalisation et le suivi du plan d'atténuation des risques EAS/HS.</p>	<p>Plan de formation et sensibilisation, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des connaissances et mise en place de formations pour le personnel du projet concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP 	<p>Firme de communication/ Expert(e) VBG</p>	<p>Juillet 2021</p>	<p>% du personnel du projet qui reçoit une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP</p> <p>% du personnel du projet formé qui montre des connaissances accrues après la formation (qui reçoit une note sur le post-test au-delà de 80%)</p>	<p>50 000 US\$</p>

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
<p>Risques d'accroître ou exacerber les VBG notamment les violences domestiques si les communautés, notamment les époux/pères/frères ne sont pas pleinement engagés et mobilisés dès la conception du projet. l'accès à un revenu par les femmes peut effectivement donner lieu à des déséquilibres des dynamiques et rôles de genre au sein des ménages, qui sont des facteurs aggravant de violences envers les femmes et les filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des équipes des travailleurs et du personnel de supervision sur l'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP • Consultations communautaires avec les bénéficiaires femmes dans des conditions sûres et confidentielles, avec des facilitatrices de groupe, sur l'impact potentiel du projet et de ses activités et les risques qui y sont associés ainsi que la disponibilité des services et les canaux d'accès au MGP • Utilisation du document national de procédure et opérationnel de gestion de cas de VBGs (en cours de 	<p>Expert social/Commissariat au genre</p> <p>Expert(e) VBG</p>	<p>Septembre 2021</p>	<p>% des travailleurs qui reçoivent une formation concernant les risques d'EAS/HS, y compris les codes de conduite et le MGP</p> <p>% des travailleurs formés qui montrent des connaissances accrues après la formation (qui reçoivent une note sur le post-test au-delà de 70%)</p> <p>Nombre de consultations communautaires avec</p>	

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	validation au Commissariat au genre)			les femmes et dans combien de zones d'intervention Nombre de femmes consultées	

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
<p>b. De même, cibler les ménages dirigés par des femmes dans le cadre de la composante logement et améliorer la sécurité foncière peut exacerber les tensions et les conflits autour des problèmes de Logement, de terre et de propriété et augmenter la VBG,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés ciblées par le projet concernant les risques d'EAS/HS et le MGP pour répondre aux plaintes 	<p>L'UGP et services concernés</p> <p>Expert(e) VBG</p>	<p>Janvier 2022</p>	<p>Nombre de sensibilisations communautaires menées</p> <p>Cible :</p> <p>Nombre de participant(e)s dans ces sensibilisations communautaires (désagrégés par sexe et tranche d'âge)</p>	<p>Prise en compte dans le budget alloué aux activités sociales du projet</p>

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	<p>Plan de supervision :</p> <p>Recrutement d'un(e) Expert(e) en VBG pour superviser la mise en œuvre des interventions développées dans le Plan d'action de prévention et réponse aux risques d'EAS/HS</p>	Passation des marchés		Nombre d'expert(e)s en VBG recruté(e)s (1)	Pris en compte

Risques de EAS/HS liés au projet	Mesures d'atténuation	Responsable	Échéance	Indicateur(s)	Budget
	Assurer la mise en place d'un plan de suivi des interventions liées à l'atténuation, la prévention, et la réponse aux risques d'EAS/HS dans le cadre du projet, y compris des pratiques concernant la collecte et la gestion des données relatives aux cas d'EAS/HS et l'élaboration des indicateurs appropriés, en conformité avec les bonnes pratiques internationales y afférentes ¹⁰	Expert(e) VBG et Expert(e) suivi et évaluation		Nombre des missions des collectes de données réalisées (suivi) Nombre des missions de supervision réalisées	Pris en compte

¹⁰Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence (2007) ; Bonnes pratiques du GBVIMS <http://www.gbvims.com/wp/wp-content/uploads/BestPractices2.pdf>.

VI. Désagrégation budgétaire

Le risque d'exacerbation de tension et de conflits autour des problèmes de logement et d'augmentation des VBG, a nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation de ces risques avec un budget globale de 300000 à désagréger.

Après réflexion, au vu des zones les plus touchées par le projet, l'étendue des activités du projet ainsi que le niveau d'appui des organismes internationaux et nationaux au niveau des 3 îles, il serait plus pertinent de diviser le budget en 2 parties égales pour Mohéli et Anjouan et une partie inférieure pour Ngazidja. (50 000 pour Ngazidja, 125 000 pour Mohéli et 125 000 pour Anjouan).

Trois (3) principaux partenaires au niveau des 3 îles ont été sélectionnés pour la mise en œuvre des activités du plan d'action à savoir : le service d'écoute, ASCOBEF et le réseau Femme.

A) On pourrait appuyer les services d'écoute qui est le service de prise en charge globale des survivantes de VBG, en leur dotant d'un local de qualité pour une meilleure prise en charge; ainsi que d'un canal de réception des cas et de référencement fiable (appui technique, téléphonique...)

B) Pour l'ASCOBEF, on a pensé à leur confier le rôle de système et dispositif de suivi et évaluation ainsi que la supervision des activités de sensibilisation qui seront menées par les points focaux du partenaire " Réseau Femme". Pour cela les appuyer en leur fournissant les équipements et matériels nécessaire pour mener à bien leurs activités demeure une condition sine qua non.

C) Pour le Réseau Femme, sélectionner et former des points focaux pour assurer les activités de sensibilisation communautaires d'où un besoin en appui logistique, technique et financier pour la qualité de ces services. Un besoin d'un budget de fonctionnement est aussi nécessaire pour la pérennisation des activités d'où notre questionnement sur une mise en place soit d'un fonds de commerce et/ou des ateliers de cuisines, recyclage... à discuter directement avec les concernés.

GRANDE -COMORES

Prestataires	Activités/besoins identifiés	Budget/soutien financier en USD
Service d'écoute	Prise en charge globale des survivantes de VBG/amélioration local, équipements informatique et téléphonique	16 500USD
Ascobef	Dispositif de suivi et évaluation ainsi que la supervision des activités de sensibilisation/équipement informatique	16 500USD
Réseau Femme	Sélectionner des points focaux pour assurer les activités de sensibilisation communautaires/appui logistique, technique et financier	16 500USD

MOHELI

Prestataires	Activités/besoins Identifiés	Budget/soutien Financier en USD
Service d'écoute	Prise en charge globale des Survivantes de VBG /amélioration local, Équipements informatiques et téléphoniques	41 500USD
Ascobef	Dispositif de suivi et évaluation Ainsi que la supervision des Activités De sensibilisation/équipements informatiques	41 500USD
Réseau Femme	Sélectionner des points focaux Pour assurer les activités de Sensibilisation communautaire /appui logistique, technique et Financier	41 500USD

ANJOUAN

Prestataires	Activités/besoins Identifiés	Budget/soutien Financier en USD
Service d'écoute	Prise en charge globale des Survivantes de VBG /amélioration local, Equipements informatiques téléphoniques	41 500USD
Ascobef	Dispositif de suivi et évaluation Ainsi que la supervision des Activités De sensibilisation/ Équipement informatique	41 500USD
Réseau femme	Sélectionner des points focaux Pour assurer les activités de Sensibilisation communautaire /appui logistique, technique et Financier	41 500USD

Remarque :

Tenant comptes des consultations des acteurs VBG nationaux et internationaux aux Comores effectuées par l'UGP, il en ressort que le budget estimé demeure très minime par rapport aux besoins des acteurs soucieux de nous épauler durant tout le long du projet

Annexe 5 : Bibliographie

- **Politique nationale de santé 2015-2024, décembre 2014**
- **Rapport Pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing +25**
- **Cités, citoyenneté et territorialité dans l'île de Ngazidja (Comores) Sophie Blanchy**
- **Projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR) , Cadre de réinstallation Avril 2020**
- **Projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR) , Cadre de gestion environnementale et sociale, 2020**
- **Projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR) , Plan de mobilisation des parties prenantes du projet, Avril 2020**
- **Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSC-MICS II) 2012 Comores**
- **Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain, PNUD Comores 2020**
- **Rapport national volontaire de l'union des Comores au forum politique de haut niveau sur le développement durable Edition 2020**
- **Direction Générale de la Statistique et de la Prospective (DGSP) et ICF International. 2014. Enquête démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples aux Comores 2012. Rockville, MD 20850, USA : DGSP et ICF International**